DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01
Fax 02 40 04 54 74
E-mail : accueil@cheixenretz.fr
www.cheixenretz.fr

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14
Nombre de procurations : 1
Absents sans procuration : 0
Date de la convocation : 13/10/2026
Date d'affichage : 13/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à 19 heures, Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : *Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Jessica BRICAUD, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD.*
Etaient absents excusés (avec procuration) : *Madame Alexandra LUKASIEWICZ ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie BONHOMME.*

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

1-5. Travaux complémentaires pour la pose de bornes lumineuses – Décision modificative n° 8 du budget principal

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage de certains cheminements communaux, la commune a prévu en 2026 la pose de trois bornes lumineuses par TE44. Les trois bornes sont destinées à être installées dans la Coulée Verte.
La dépense correspondant à la pose de ces trois bornes a été prévue au budget principal 2026 et a fait l'objet d'un engagement à la suite de la signature du devis avec TE44.
Lors de la préparation de l'installation, il est toutefois apparu que les massifs existants, constituant les supports des anciennes bornes, n'étaient plus adaptés aux nouvelles bornes lumineuses, notamment en raison de l'évolution des normes et des caractéristiques techniques des nouveaux équipements.
Le remplacement ou l'adaptation de ces massifs est par conséquent nécessaire afin de permettre la pose des nouvelles bornes dans des conditions conformes aux exigences techniques et réglementaires.
Ces travaux complémentaires, réalisés par TE44, entraînent une dépense d'investissement supplémentaire de **1 603,38 € TTC**.
Le financement de cette dépense sera assuré par un virement de crédits depuis le compte 615228 – « Entretien et réparations sur autres bâtiments », en section de fonctionnement, vers le compte 21534– « Réseaux d'électrification » », en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- **De valider** les travaux complémentaires nécessaires au remplacement des massifs destinés à recevoir les trois nouvelles bornes lumineuses, pour un montant de 1 603,38 € TTC.
- **D'approuver** la Décision Modificative n° 8 du budget principal 2026 selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 603.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 603.38 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 603.38 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**1 603.38 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	1 603.38 €	1 603.38 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 603.38 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 603.38 €**
D-21534 : Réseaux d'électrification	0.00 €	1 603.38 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**1 603.38 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 603.38 €	0.00 €	1 603.38 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20261021-1-5-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

Extrait Certifié Conforme
Le 20/10/2026.
Le Maire,
Luc NORMAND

Mise en ligne le 22/10/2026 15:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Cheix-en-Retz
https://www.cheixenretz.fr/documents_administratifs/83707